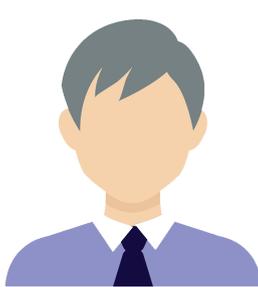


VAE

Validation
des Acquis
de l'Expérience

CFPPA de la Creuse



Vos compétences = un diplôme
Du CAP au bac +2



CFPPA DE LA CREUSE

Le Chaussadis
23 150 Ahun

Qu'est-ce que la VAE ?

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet d'obtenir tout ou une partie d'un diplôme sans avoir suivi un cursus de formation mais à partir de ses expériences professionnelles, de ses formations, de ses compétences en tant que bénévoles ou salariées.

À qui s'adresse-t-elle ?

Pour toute personne pouvant justifier de **1607h** d'expérience professionnelle en lien avec le diplôme demandé et/ou avoir un accord de recevabilité pour le diplôme demandé.

Quels diplômes sont accessibles ?

Au CFPPA de la Creuse, vous pouvez valider l'ensemble des certifications enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) du CAP au BAC +2 du Ministère de l'Agriculture, certains diplômes du Ministère de l'Éducation Nationale et du Ministère chargé des Affaires Sociales.

Quel est le délai d'accès ?

Il varie en fonction des demandes, il est accessible tout au long de l'année.

Quelle est la durée ?

La durée de l'accompagnement est de 24 heures maximum.

Quelles sont les conditions tarifaires ?

Le tarif varie en fonction des heures d'accompagnement. Un devis est fourni avant chaque début d'accompagnement. Des aides financières sont mobilisables : CPF, Pôle Emploi, Employeurs, Région.

Quelles sont les modalités pédagogiques ?

Rendez-vous réguliers en présentiel, rédaction et correction des écrits à distance, par mail.

CONTACT

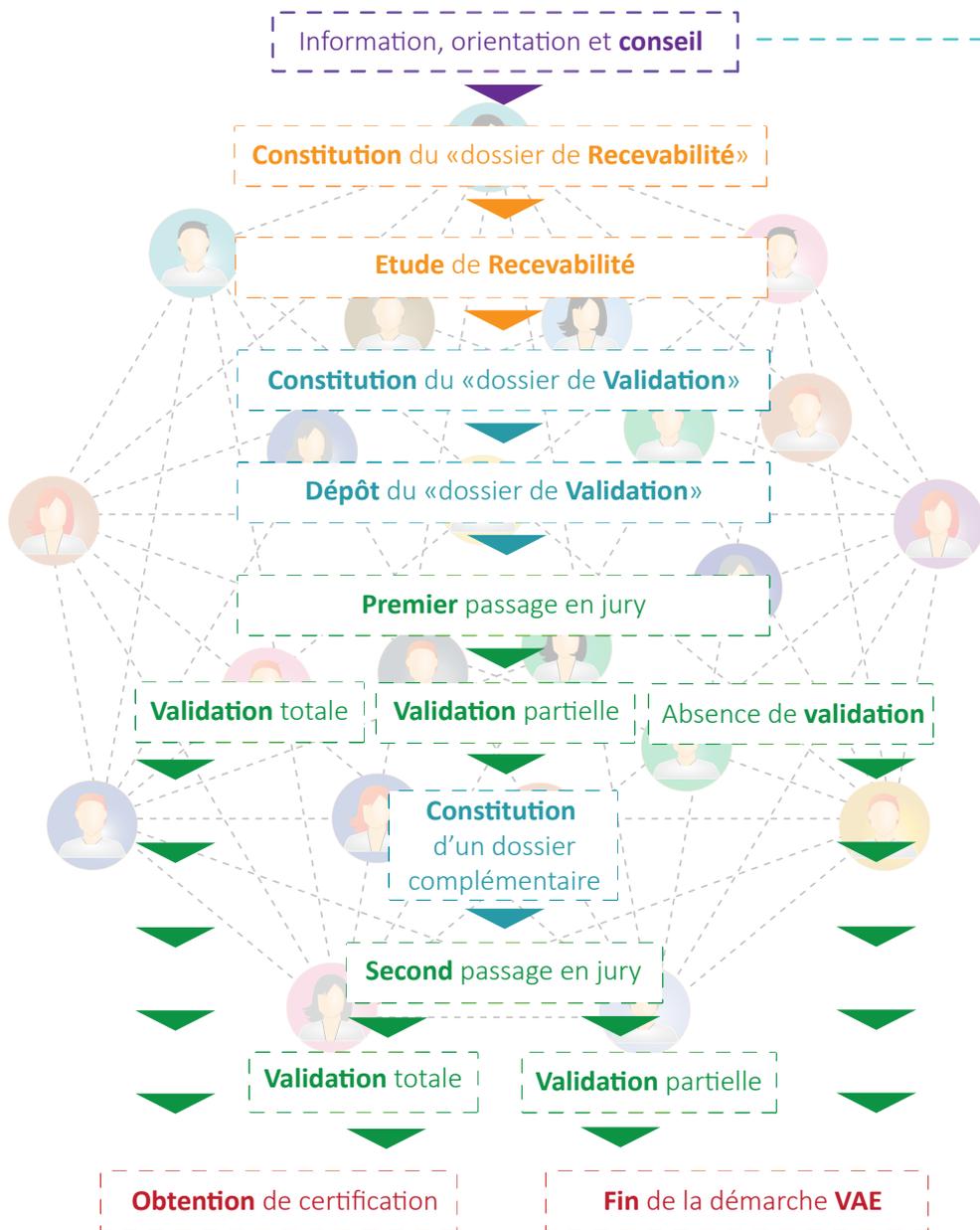
Marine TOURTAUD

05 55 81 48 66

marine.tourtaud@educagri.fr



Comment se passe la VAE ?



Contenu de la VAE ?

- **Analyser l'expérience individuelle** dans la perspective de satisfaire aux exigences de la délivrance d'un diplôme ou de la reconnaissance d'un niveau de qualification,
- **Mettre en correspondance** les compétences, les savoir-faire avec le référentiel de la qualification visée,
- **Reconstituer et analyser** son parcours professionnel et/ou bénévole en relation avec le contenu du référentiel,
- **Formaliser et valoriser** ses compétences, ses fonctions et ses prises de responsabilités le cas échéant,
- **Conseiller méthodologiquement** dans l'élaboration du dossier à remplir,
- **Préparer une présentation** pour un passage devant le jury de la VAE puis le suivi post-jury.

Modalité d'évaluation ?

Passage devant un jury pour la validation du diplôme demandé.



BON À SAVOIR

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le site où se déroule les rendez-vous en présentiel est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Pour toutes demandes, une référente handicap est à votre disposition.

Caroline ESPOSITO

05 55 81 48 90

caroline.esposito@educagri.fr



ahun.educagri.fr

CFPPA DE LA CREUSE

Le Chaussadis
23 150 Aun



CONTACT

Marine TOURTAUD

05 55 81 48 66

marine.tourtaud@educagri.fr

